

Vous avez mis en place le programme BREF en partenariat avec votre Délégation Départementale Unafam ?
Vous souhaitez franchir une étape et contribuer à sa généralisation dans votre région ?
Des budgets sont disponibles !



En 2023,

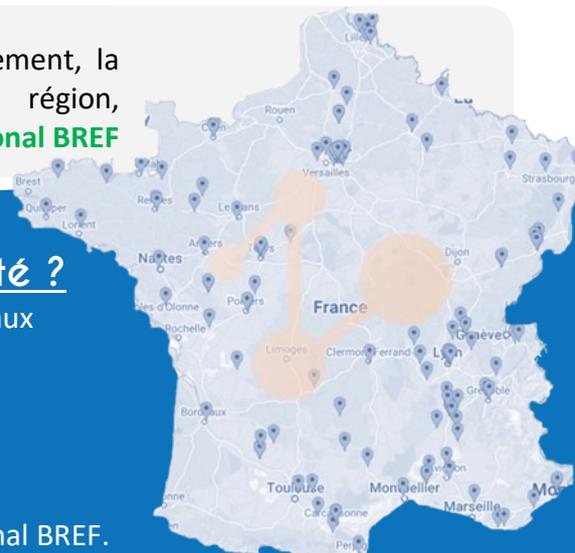
BREF a été identifié projet FIOP pépite par le Ministère de la Santé et de la Prévention

Qu'est-ce qu'un projet pépite ?

- ⇒ Les projets pépite, tels que BREF, ont vocation à être déployés dans les autres régions françaises
- ⇒ L'instruction DGOS du 31 mai 2024, relative à la mise en œuvre du FIOP en 2024 intègre un volet intitulé "déploiement des innovations en régions"
- ⇒ Dans une logique de soutien au déploiement des projets particulièrement innovants (les projets pépites), il **est demandé à chaque ARS de financer la transposition d'un ou plusieurs de ces projets** dans sa région, dans la limite du budget qui lui est alloué

En pratique, en quoi cela consiste pour BREF ?

Pour un établissement de santé souhaitant s'engager dans le déploiement, la généralisation et la pérennisation du modèle BREF dans sa région, **la stratégie consiste à candidater pour créer un Centre Formateur Régional BREF**



Comment initier le projet et saisir cette opportunité ?

Si vous souhaitez saisir cette opportunité unique pour développer l'aide aux aidants dans votre région en candidatant pour créer un Centre Formateur Régional BREF dans votre établissement, voici les étapes à suivre :

1 **Consultez la fiche projet pépite BREF (téléchargeable ici)**

Cette fiche détaille le processus de création d'un Centre Formateur Régional BREF.

En page 13, elle spécifie **les financements à solliciter** pour la mise en œuvre du projet, à savoir :

- un financement pour votre établissement, permettant la création du Centre Formateur Régional BREF
- un financement à destination de la Délégation Régionale Unafam
- un financement à destination du CLAP (Vinatier) pour la formation des formateurs BREF

2 **Contactez le référent psychiatrie de votre Agence Régionale de Santé**

Manifestez votre intérêt pour vous engager dans le déploiement du projet pépite BREF dans votre région auprès de votre ARS (**avant le 15 septembre 2024**). Prenez contact avec votre Direction qui pourra transmettre votre demande auprès du référent psychiatrie de l'ARS. Une visio de présentation du projet pépite BREF à destination des ARS aura lieu **le 23 août à 15h00**

3 **Initiez cette démarche en concertation avec votre Délégation Régionale Unafam (ici)**

Il est **indispensable d'associer la Délégation Régionale Unafam** en l'informant de votre souhait de structurer un Centre Formateur Régional BREF

4 **Contactez le CLAP au Vinatier pour toute information supplémentaire :**

